

E 4375

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 mars 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 25 mars 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de deux membres titulaires du
Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs.



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4 mars 2009

7050/09

SOC 154

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des Représentants permanents / Conseil

n° doc. préc.: 5867/09 SOC 45

Objet: Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs :

- Nomination de M. Raul RODRIGUEZ PORRAS, membre titulaire espagnol en remplacement de M. Carlos GUERVÓS MAÍLLO, membre démissionnaire
- Nomination de Mme Paloma LÓPEZ BERMEJO, membre titulaire espagnole en remplacement de M. Mohamed ANOURAR HAIDOUR, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé des démissions de M. Carlos GUERVÓS MAÍLLO, membre titulaire dans la catégories des représentants du gouvernement, ainsi que de M. Mohamed ANOURAR HAIDOUR, membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs (Espagne), du Comité cité en objet.
2. En vertu de l'article 27 du règlement (CEE) n° 1612/68 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, les membres titulaires et suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement espagnol a présenté les candidatures suivantes pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2010 :

Représentants du gouvernement

Pour le poste de membre titulaire :

M.Raul RODRIGUEZ PORRAS
Jefe de Área de Derechos y Libertades Extranjeros
Dirección General de inmigración
Ministerio de Trabajo e Inmigración
C/ José Abascal, 39 Planta Baja
ES-28003 MADRID

Tel.: + 34 91 363 16 09
Fax: + 34 91 363 16 86
e-mail : rrodriguezpo@mtin.es

Représentants des organisations des travailleurs

Pour le poste de membre titulaire :

Mme Paloma LÓPEZ BERMEJO
Secretaria Confederal de Empleo y Migraciones de CCOO
C/ Fernández de la Hoz, 12
E-28010 MADRID

Tel.: + 34 91 702 80 28
Fax: + 34 91 310 48 04
e-mail : palomalopez@ccoo.es

4. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant nomination de deux membres titulaires du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, tel qu'il figure en annexe ; et
 - b) de décider de publier les remplacements, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DECISION DU CONSEIL
portant nomination de deux membres titulaires
du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté ¹, et notamment ses articles 26 et 27,

considérant ce qui suit :

- (1) par sa décision du 25 septembre 2008 ², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se terminant le 24 septembre 2010 ;
- (2) deux sièges de membres titulaires dans la catégorie de représentant de gouvernement et dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Carlos GUERVÓS MAÍLLO et de M. Mohamed ANOURAR HAIDOUR ;
- (3) le gouvernement espagnol a présenté des candidatures pour ces sièges vacants,

DECIDE :

¹ JO n° L 257 du 19.10.1968, p. 2.

² JO n° C 253 du 04.10.2008, p. 7

Article unique

1. M. Raul RODRIGUEZ PORRAS est nommé membre titulaire du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M. Carlos GUERVÓS MAÍLLO pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2010.

2. Mme Paloma LÓPEZ BERMEJO est nommée membre titulaire du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M. Mohamed ANOURAR HAIDOUR pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2010.

Fait à

Par le Conseil
Le Président
